

premier degré option Billard

RNCP1199 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré de billard exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et encadre tous publics dans les différentes pratiques du billard, carambole et billard à poches : pool américain, pool anglais et snooker.

Il encadre les pratiquants lors d'une épreuve sportive.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il initie et perfectionne tous publics dans les différentes pratiques du billard.

Il organise, anime et conduit des projets d'animation et d'entraînement en intégrant des cycles d'apprentissage adaptés au niveau et aux caractéristiques du public.

Il organise son activité dans les conditions de sécurité conformes à la réglementation, et dans le cadre du projet pédagogique de l'institution.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il optimise l'utilisation du matériel.

Il promeut les différentes pratiques du billard et organise des manifestations de billard au sein de la structure.

Il peut participer au fonctionnement ainsi qu'à la gestion administrative et financière des activités proposées au sein de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Orienter le public accueilli au sein des différentes pratiques du billard.

Conseiller les joueurs lors des compétitions.

2

Maîtriser les spécificités d'une des disciplines du billard (carambole ou billard à poches), ses principes techniques et tactiques ainsi que les méthodes d'apprentissage et d'entraînement associées.

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation, d'enseignement et d'entraînement adaptées aux pratiquants, et ce, dans le respect du projet d'animation global de la structure.

Animer un groupe de joueurs tous publics en proposant des situations pédagogiques (individuelles ou collectives) - cycles d'apprentissage et procédés d'entraînement - adaptées à leurs caractéristiques et capacités.

Maîtriser les coups techniques et les différentes situations de jeu pour expliciter et démontrer les fondamentaux de la pratique du billard.

Faire acquérir de nouveaux comportements techniques de stratégie de jeu.

Maîtriser et intégrer dans son intervention la réglementation de la pratique du billard et les mesures de sécurité associées.

3

Organiser et coordonner, en accord avec les orientations institutionnelles, des actions de promotion de la discipline et de développement de la structure (manifestations, championnats, compétitions, tournois) .

Créer, comprendre et gérer la dynamique du groupe.

Coordonner une équipe pédagogique.

Mettre en oeuvre et organiser les premiers secours.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de billard animateur ou animateur sportif en billard ou animateur de loisirs sportifs.

Educateur territorial des APS (sur concours)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option billard, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports&nbs Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1199/>